



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil, tenue à l'édifice municipal sis au 14, rue des Loisirs, le lundi 10 février 2025, à laquelle sont présents :

**M. Mikaël St-Pierre, conseiller
M. Lucien Pelletier, conseiller**

M^{me} Corrine Lizotte, conseillère

Sous la présidence du maire suppléant, **M. Pierre Dumas**

M. Jean D'Amour, directeur général et greffier-trésorier, et M^{me} Florence Gauthier, conseillère en communication, développement communautaire et projets spéciaux.

En vidéoconférence (donc sans droit de vote) : M. François Diguier, conseiller

Sont absents : M. Ghislain Deschênes, maire
M^{me} Lucie Turcotte, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 19 h 02, le quorum est confirmé par le greffier. À titre de président, M. le Maire suppléant procède à l'ouverture de l'assemblée.

045-02-25 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Lucien Pelletier appuyé par Mikaël St-Pierre et résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1.1 - Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 1.2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2.1 - Autorisation des signatures – Convention d'aide financière avec le MTMQ concernant l'aide financière accordée pour la réfection du ponton Duval sur la rue Principale Est – Projet FNC 32722
- 2.2 - Résolution officialisant l'entrée en fonction de M^{me} Anne-Marie Dion à la fonction de directrice générale et greffière de la Municipalité de Saint-Aubert à partir du 3 mars 2025
- 2.3 - Résolution – Conditions à respecter pour effectuer le transfert des responsabilités incluant l'autorisation de signature des effets bancaires et documents légaux entre M. Jean D'Amour et M^{me} Anne-Marie Dion
- 2.4 - Résolution confirmant que le mandat de M. Jean D'Amour à la fonction de directeur général et greffier-trésorier par intérim prendra fin le lundi 3 mars 2025

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

3 – LEVÉE DE LA SÉANCE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

046-02-25 Autorisation des signatures – Convention d’aide financière avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMQ) concernant l’aide financière accordée pour la réfection du ponton Duval sur la rue Principale Est – Projet FNC 32722

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aubert a pris connaissance des modalités d’application du volet concerné par la demande d’aide financière soumise dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aubert a pris connaissance de la convention d’aide financière, l’a signée et s’engage à la respecter;

ATTENDU QUE la convention originale, N° FNC32722, GDM - 20221117-017, est intervenue le 15 mars 2023 entre la **Ministre** et le **Bénéficiaire**;

ATTENDU QUE, en application de la norme comptable sur les paiements de transferts, il y a lieu de modifier les modalités de versement;

ATTENDU QU’il y a lieu, à cette fin, de conclure l’**Avenant**, afin de modifier les obligations des **Parties**;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Lucien Pelletier, appuyée par M^{me} Corrine Lizotte, il est unanimement résolu et adopté

QUE le conseil municipal de Saint-Aubert confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d’application en vigueur, reconnaissant qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée, et certifie que M. Ghislain Deschênes, Maire et M. Jean D’Amour, directeur général et greffier par intérim sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

047-02-25 Résolution officialisant l’entrée en fonction de M^{me} Anne-Marie Dion au poste de directrice générale et greffière de la Municipalité de Saint-Aubert à partir du 3 mars 2025

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Anne-Marie Dion entrera en fonction le 3 mars 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Corrine Lizotte, appuyé par M. Mikaël St-Pierre et résolu à l’unanimité

D’AUTORISER M^{me} Anne-Marie Dion à signer pour et au nom de la Municipalité les payes des employés, les effets et transactions bancaires de même que tous les documents légaux en lien avec les responsabilités de la Municipalité et le suivi des décisions du conseil municipal.

048-02-25 Résolution – Conditions à respecter pour effectuer le transfert des responsabilités incluant l’autorisation de signature des effets bancaires et documents légaux entre M. Jean D’Amour et M^{me} Anne-Marie Dion

Il est proposé par M. Lucien Pelletier, appuyé par M. Mikaël St-Pierre et résolu à l’unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Aubert autorise le directeur général par intérim M. Jean D’Amour à convenir des actions à prendre avec M^{me} Anne-Marie Dion pour donner effet à sa nomination à titre de directrice générale et greffière, des modalités de transfert applicables aux devoirs, responsabilités et prérogatives attribués à sa nouvelle fonction, en particulier les autorisations concernant les payes des employés, la signature des effets et transactions bancaires de même que tous les documents légaux en lien avec les responsabilités de la Municipalité et le suivi des décisions du conseil municipal.

QUE ce transfert devra s’effectuer au cours de la dernière semaine du mois de février courant.

049-02-25 Résolution confirmant que le mandat de M. Jean D’Amour à la fonction de directeur général et greffier par intérim prendra fin le lundi 3 mars 2025

Il est proposé par M^{me} Corrine Lizotte, appuyé par M. Mikaël St-Pierre et résolu à l’unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Aubert confirme que le mandat de M. Jean D’Amour à la fonction de directeur général et greffier par intérim prendra fin le lundi 3 mars 2025.

À la suite de quoi M. Jean D’Amour remercie le conseil municipal pour la confiance et le soutien que lui ont accordés les membres du conseil municipal au cours des neuf mois de son mandat.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

LEVÉE DE LA SÉANCE

050-02-25 L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Lucien Pelletier, appuyé par M. Mikaël St-Pierre et résolu à l’unanimité,

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 20.

PIERRE DUMAS
Maire suppléant

JEAN D’AMOUR
Directeur général et greffier par intérim